



COMPTE RENDU

Réunion Comité de quartier HDC – LES BORDES

Tenue le 18 juin 2024 – 19h45 à 21h45



Étaient présents : Mr FASANARO Denis (élu référent), Mr DUPUIS Eddy (agent de la ville), Mr BASTIEN Guy, Mr ROUX Jean-Claude, Mr GASTON Philippe, Mme CHABRAND Claire, Mme TEPELOS Christiane, Mme DALLET Marie-Anne, Mr GRANDJEAN Maurice, Mme LEOCADIE Frédérique (rédactrice du CR), M. COZ chef de la police municipale, Mme BISSON chef adjointe de la police municipale, chef du CSU (vidéo).

Était excusée: Mme POMAREL Nicole

Étaient absents : Mme BENSAAD Djahida, Mr MAJCHRZYK Raphael, NDOUNDA Anne-Valérie, OGBI Hassina

La réunion a commencé avec quelques minutes de retard, certains participants étant retenus à la Cérémonie commémorant l'appel du 18 Juin 1940.

Deux agents de la police municipale M. COZ et Mme. BISSON ont été conviés à cette réunion pour présenter leurs missions et répondre aux questions des membres du comité.

Les sujets abordés :

Présentation de la Police Municipale par M. COZ et Mme. BISSON :

La Police Municipale est composée de 10 Policiers répartis en 4 patrouilles, 2 ASVP et 4 opérateurs vidéo basés au centre de supervision urbain implanté au sein du poste de police. Les policiers municipaux sont les primo intervenants au sein de la ville.

Les horaires d'intervention 7 jours/7 :

- Période hivernale du 1/10 au 31/05) : 8h –20h du lundi au samedi / Le dimanche : 10h – 18h
- Période estivale du 01/06 au 30/09 : 8h – 20h du lundi au vendredi / Le samedi en décalé : 13h – 1h du matin / Le dimanche de 12h00 à 20h00.

Domaine d'intervention : toute la commune de Chennevières sur Marne - Peut intervenir en renfort de la Police Nationale

Ligne directe : 01 45 94 06 06

A noter que le 17 est une plateforme Parisienne qui bascule les appels au commandement de Créteil

La police nationale de nuit a 1 véhicule pour 6 communes- 5 fonctionnaires dont 3 en patrouille => interventions suite appel selon disponibilité et degré de gravité.

Tous les véhicules de la PM sont équipés d'un défibrillateur.

Surveillance vidéo : les caméras filment la voie publique uniquement dans le respect de réglementation CNIL- 90 caméras en état de fonctionnement, les opérateurs vidéo sont également en charge du standard, des appels radios, ils gèrent les réquisitions reçues et la géolocalisation du véhicule en patrouille.

Les vidéos sont visionnables sur réquisition par les agents agréés.

Les missions de la PM:

Toutes les missions d'un service de police à savoir la sécurité, la tranquillité publique et le maintien de l'ordre.

Les policiers interviennent soit sur appels au Poste de Police ou lors des patrouilles mais aussi sur demande de la police nationale.

La ville de Chennevières est sous vidéo protection et dotée de 90 caméras implantées sur la voie publique pour ne filmer que le domaine public et non privé (flouté). La ville est équipée de caméras multipoints, PTZ et à lecture de plaques qui enregistrent des données conservées pendant 15 jours. Les vidéos enregistrées ne peuvent être fournies que sur réquisitions judiciaires, les administrés ne peuvent les réclamer directement. Les policiers municipaux sont armés (entraînement au tir régulier) et équipés d'une caméra piéton actionnée en cas de besoin.

Les ASVP interviennent uniquement sur les problèmes de stationnement.

La nuit et les jours fériés, en cas de besoin, Mr Coz nous invite à composer le 17 (Police Nationale), la PM n'étant pas ouverte la nuit (voir horaires ci-dessus indiqués).

Il existe un accord entre la résidence des Bordes et la PM (réquisition permanente qui permet aux policiers municipaux d'intervenir dans cette résidence privée) : donne le droit de rentrer pour faire des rondes et empêcher/ prévenir les troubles à l'ordre public à noter que la PM n'intervient pas sur les infractions au code de la route.

La police n'a enregistré que peu de sollicitation concernant les HDC, les patrouilles sont assurées.

La PM organise avec l'association Raid Aventure et l'école municipale de foot des actions de prévention à Armand Fey et donne également des cours de secourisme pour former aux gestes qui sauvent.

Rue du Plessis : la PM est intervenue pour faire débarrasser les épaves et sécuriser les lieux.

Quartier des Bordes : des élèves du Lycée Champlain s'amuse à accélérer avec leur véhicule Rue des Bordes, ce qui crée des nuisances sonores pour les riverains des Bordes et des HDC et ce malgré les ralentisseurs.

Qu'en est-il des contrôles de vitesse ?

Parking du lycée Champlain : qui est chargé de le nettoyer ? Pas de la compétence de la ville, mais du département.

Des rassemblements de jeunes faisant usage de stupéfiants sont constatés. Il faut appeler la PM si troubles à l'ordre public

Voitures ventouses dans la résidence HDC : pas d'intervention possible de la PM, le syndic doit écrire à la Police Nationale qui va mener une enquête pour identifier le propriétaire. En cas d'exigence de retrait, les frais seront à la charge du co-propriétaire à qui appartient la place de parking. Le conciliateur de justice de la mairie peut être sollicité par le syndic car une voiture délabrée et dangereuse occupe une place.

Des encombrants sont déposés dans la résidence depuis l'extérieur : il faut appeler GPSEA

Après avoir échangé sur les arnaques en cours (mails colis, carte vitale, vols dans les voitures...) et invité à la vigilance, Mr Coz et Mme Bisson nous ont quitté pour la suite de notre réunion.

Tour de table :

- La situation s'est améliorée aux HDC. Une habitante note tout de même que des incivilités persistent avec des chiens non tenus en laisse parfois de personnes extérieures à la résidence :

relève du privé, compétence de l'ASL, pas de la ville.

- Le trottoir sur la rue Clément Ader qui mène à la maternelle n'est pas suffisamment protégé des voitures arrivant à grande vitesse.
C'est l'une des rues dans laquelle il existe le plus de barrières, impossible d'en rajouter car cela rendrait difficile le parcours des bus.
- Armoires ouvertes sur la départementale (proche de Renault) laissant les fils apparents : il appartient aux opérateurs internet / téléphonie de les gérer.

Mr Fasanaro indique que le territoire et le département sont intervenus Rue du Plessis et Rue des Bordes pour boucher les nids de poule. Un habitant stipule que ce n'est pas complètement le cas Rue des Bordes. Mr Fasanaro, reverra ce dernier point.

- Rue du buisson, des herbes hautes présentent un risque d'incendie sur une partie qui est indiquée par un panneau « interdit au public ». Ce panneau est d'ailleurs tombé depuis quelques temps. Est-ce une zone privée avec fauchage raisonné ? Les représentants de la mairie se renseignent, également sur l'entretien du chemin.
- Des racines déforment et rendent les trottoirs impraticables, voire dangereux tout au long de la Rue des Bordes. Le sujet avait déjà été évoqué il y a quelques mois et il nous avait été répondu qu'un projet en cours devait nous apporter une solution. Mr Dupuis relancera le sujet auprès des services compétents
- Problème de stationnement à proximité du parc des bordes sur les pistes cyclables
- Mme POMAREL, absente excusée avait adressé la question suivante :
"Pour la réunion de la mairie merci de rappeler le ramassage et le vidage de la corbeille à papiers aux 3f de notre côté. Mille mercis."
Réponse de M. FASANARO :
" Pour le ramassage et le vidage de la poubelle I3F , j'interviens très souvent , car ils ne la vident jamais! S'il s'agit bien de celle auprès du terrain de handball, j'ai moi- moi-même alerté le gardien.
Je fais régulièrement aussi des signalements aux services techniques, pour vider le sac en sortie vers la rue du Plessis Trévisé, rempli par les chauffeurs PL, qui nettoient leurs cabines, ou les résidents des HDC qui sortent par le portail et jettent leurs sacs de déchets avant d'aller au Bus. Les Services techniques changent ce sac 2 fois/ jour.
J'en ai encore parlé récemment avec les agents qui passent avec leur camionnette, ainsi qu'avec M.RETTERER .
J'ai eu également à intervenir auprès de 3F , pour faire tondre l'herbe qui était haute".

Avant l'arrivée de tous les participants, nous avons évoqué l'absence récurrente de certains membres du comité de quartier. Mr Dupuis nous informe qu'aucune démission n'a été reçue alors que certains n'ont participé qu'à une seule réunion à date.
Sur ce comité, nous ne disposons pas de suppléants.

La séance est levée à 21h45